



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

TGV

Question écrite n° 6732

## Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les conclusions des récentes consultations franco-italiennes de Chambéry. Dans les conclusions de celles-ci, il a été annoncé l'engagement de 330 millions de francs de crédits sur trois ans pour poursuivre et approfondir les études du projet de ligne grande vitesse mixte voyageurs et marchandises Lyon-Turin. Il souhaite connaître l'imputation de cette somme par rapport à la décision prise lors des XVes consultations franco-italiennes de décembre 1994 à Aix-en-Provence. En effet, lors de ces consultations de 1994, il avait été décidé d'engager un programme d'études des 800 millions de francs permettant d'établir de manière définitive le coût du projet, sa perspective de rentabilité économique et des modalités de sa réalisation. Une première tranche de crédit de 220 millions de francs étant affectée dès 1995. Les crédits annoncés au sommet de Chambéry de 330 millions de francs sur trois ans constituent-ils une partie des 800 millions de francs prévus en 1994 ? Si oui, où en est la consommation de ces 800 millions de francs ? Si ces crédits constituent des crédits supplémentaires par rapport à l'enveloppe initiale, il lui demande quelle est la somme des crédits disponibles à ce jour et s'ils permettent le financement du programme de galeries de reconnaissance qui était envisagé.

## Texte de la réponse

Lors du sommet franco-italien d'Aix-en-Provence en décembre 1994, les ministres français et italien chargés des transports avaient effectivement estimé nécessaire de mener à bien un programme d'études relatif au projet de nouvelle liaison ferroviaire Lyon-Turin, dont le coût prévisionnel avait été estimé à 800 millions de francs. Une première tranche de crédits de 220 millions de francs, engagée en 1995, est sur le point d'être soldée. Un complément de crédits d'environ 60 millions de francs, qui a été jugé nécessaire par la commission intergouvernementale pour couvrir les besoins de 1997, est en cours d'utilisation. Les travaux menés par la commission intergouvernementale, au cours de l'année écoulée, ont mis en évidence l'intérêt de reconnaître au plus vite les zones géologiques les plus délicates rencontrées par le projet de tunnel de base. Ils ont également montré que cela pouvait être fait plus rapidement et à un coût inférieur en utilisant d'autres méthodes que le percement de galeries de reconnaissances prévu initialement. Celui-ci aurait en effet pris au moins 6 ans pour un coût nettement plus élevé que celui estimé en 1994. Le nouveau programme triennal de 350 millions de francs, dont l'engagement a été décidé lors du récent sommet franco-italien de Chambéry, comprend notamment cette reconnaissance des zones les plus délicates. L'intérêt de compléter ces reconnaissances par le percement de galeries sera évalué au terme de ce programme en fonction des résultats obtenus. A ce stade, le montant total des études réalisées, engagées ou décidées depuis le sommet d'Aix-en-Provence est donc de 630 millions de francs environ.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Bouvard](#)

**Circonscription :** Savoie (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question** : 6732

**Rubrique** : Transports ferroviaires

**Ministère interrogé** : équipement et transports

**Ministère attributaire** : équipement et transports

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 24 novembre 1997, page 4157

**Réponse publiée le** : 20 avril 1998, page 2263